

Annexe 1

ENGAGEMENT LES CONTRIBUTIONS DE SCOLARITE POUR L'ANNEE 2022/2023

Merci de bien vouloir cocher vos choix, signer ce document et le joindre au dossier d'inscription.

		Maternelle				Primaire			
Tranche		A	B	C	D	A	B	C	D
ACOMPTE		85 €				85 €			
Mon 1 ^{er} enfant : _____									
Contribution annuelle		670 €	706 €	751 €	787 €	769 €	814 €	859 €	904 €
Notre Choix :	<input type="checkbox"/> Mensuel	65 €	69 €	74 €	78 €	76 €	81 €	86 €	91 €
	<input type="checkbox"/> Comptant	585 €	621 €	666 €	702 €	684 €	729 €	774 €	819 €
Mon 2 ^{ème} enfant : _____									
Contribution annuelle		598 €	634 €	670 €	706 €	688 €	733 €	769 €	814 €
Notre Choix :	<input type="checkbox"/> Mensuel	57 €	61 €	65 €	69 €	67 €	72 €	76 €	81 €
	<input type="checkbox"/> Comptant	515 €	550 €	586 €	621 €	607 €	648 €	688 €	729 €
Mon 3 ^{ème} enfant : _____									
Contribution annuelle		535 €	562 €	598 €	643 €	616 €	652 €	688 €	724 €
Notre Choix :	<input type="checkbox"/> Mensuel	50 €	53 €	57 €	62 €	59 €	63 €	67 €	71 €
	<input type="checkbox"/> Comptant	450 €	477 €	513 €	558 €	531 €	567 €	603 €	639 €

- ✓ L'acompte est dû pour chaque enfant. Il est à régler **PAR CHÈQUE** le 06/05/2022 au plus tard. Il ne peut en aucun cas être remboursé.
- ✓ Le règlement mensuel de la contribution se fait en neuf mensualités qui vont du 05/10/2022 au 05/6/2023.
- ✓ Le règlement comptant de la contribution se fait par prélèvement en septembre 2022.
- ✓ Le règlement s'effectue obligatoirement par prélèvements automatiques mensuels ou comptants, pas de chèque accepté.
- ✓ En cas de rejets de prélèvement répétés, il sera appliqué une pénalité forfaitaire d'un montant de 15 €.

A le

Signature des Parents :